



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

rédigé par le groupe J'Aime Le Rouret

Présents Liste Majoritaire : MM. Lombardo - Casciani - Chesta (proc. F. Bourjade) - Laty (proc. J. Barlet) - Drouard - Dubbiosi - Delorme - Hattiger - Lesne - Fischer (arrivé à 18 h 42) - Mmes Wenzinger - Genet - Panneau (Proc. Nossardi) - Skyronka (Proc. Guillemin) - Garcia - Mellerin - Guillaud - Zeroual Pomero (Proc. Gonzales)

Présents liste Minoritaire : MM. Debeire - Ravat - Mmes Boinnard-Berna - Fécourt

Introduction de M. le maire :

"2020 est une année de crise qui remet en cause les fondamentaux de notre société, qui a ébranlé notre nation, ses équilibres. 2020 est une année où on a produit des avancées : on a gagné les élections, on s'en réjouit par l'action. On a voulu laisser croire au Rouret qu'on avait manipulé cette élection. Je ne veux pas relancer de polémique mais je dirai simplement que c'est la reconnaissance du travail fourni depuis toujours au service des Rouretans. Des recours, il y en a d'autres, certains sont de simples babillages parfois à hauteur de la maternelle, qu'importe on continue à travailler. Nous avons d'autres préoccupations, d'autres objectifs plus sérieux. Nous ne ferons pas de bilan. Il y aura un DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) qui sera une rétrospective de ce qu'on aura accompli les années précédentes, qui actera l'année 2020 et aussi pour nous projeter sur 2021. Cela sera fait avec force détails. On y travaille déjà. Rien ne se fait sans anticipation. Je vous remercie de votre modestie, humilité pour vous mettre au service des autres. Merci de ce que nous formons tous ensemble au service du Rouret. Il y a eu de nombreuses annulations de fêtes, on perd de la chaleur humaine. 2021 sera l'année du renouveau où espérons le, on pourra reprendre contact avec la population avec des liens normaux. Pour ce dernier conseil municipal de l'année, nous avons prévu une petite collation mais en raison de la Covid, cela ne sera pas possible."

M. le maire désigne Mme Mellerin secrétaire de séance.

1. Administration générale

Info 1 - CR des décisions du maire

- Signatures des conventions de location de salles :

Intervention de Sylvie Boinnard -Berna : Beaucoup d'associations ont démarré leur activité en septembre, pourquoi les conventions sont-elles signées en décembre alors que logiquement elles devraient être signées au démarrage de l'activité ?

M. Delorme explique ce retard par un problème de contact, certaines associations doivent parfois réunir leur bureau ou leur assemblée générale mais il est d'accord avec Mme Boinnard Berna sur le principe, sur un plan logique, comptable.

2020-102 : Signature de l'avenant n°2 au MAPA "Entretien ménager des bâtiments communaux du Rouret

prolongation de deux mois (janvier et février 2021) du contrat avec le prestataire LHMS, pour un montant de 5 743,92 €HT, soit 6 892,70 € TTC

Intervention de Danièle Fécourt :

Quels sont les bâtiments concernés ?

M. le DGS explique qu'il s'agit de tous les bâtiments publics : mairie, écoles, théâtre, maison du terroir. Il y a plusieurs contrats avec des prestations optionnelles en fonction des vacances de l'employée.

1.1 Procès Verbal de transfert pour l'exercice de la compétence "eau potable" par la CASA

La commune a transféré au 1er janvier 2020 à la CASA la compétence "Approvisionnement en eau potable". Ce transfert de compétence entraîne la mise à disposition à titre gratuit des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de cette compétence.

3 réservoirs , 1 station de pompage, 1 131 branchements, 1 886 compteurs

Longueur des réseaux de distribution : 45 623 ml

M. le maire précise que sur les 24 communes, une seule a décidé de ne pas transférer la compétence, il ajoute qu'il est dommage de rester isolé.

Lionel Debeire demande pourquoi cette mise à disposition des biens ne se fait que maintenant, soit presque 1 an après le transfert de la compétence.

M. le maire répond "je viens de vous le dire, soit vous n'avez pas lu la délibération, soit je n'ai pas été assez clair".

Vote : unanimité

1.2 Procès Verbal de transfert pour l'exercice de la compétence "assainissement des eaux usées" par la CASA

La compétence a été transférée au 1er janvier 2020. Il s'agit de mettre à disposition à titre gratuit les biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de cette compétence.

L'ensemble des canalisations de collecte et de branchement (partie publique) des eaux usées représente 11,2km.

Ouvrages publics d'assainissement (plan joint en annexe, mais non joint)

Vote : unanimité

1.3 Approbation de la modification des statuts du SIVOM du canton du Bar sur Loup relative aux compétences

Le 28 septembre 2020, le SIVOM a décidé de ne pas solliciter de la CASA la délégation de compétence eau et assainissement et de modifier ses statuts.

M. le maire explique que le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) est appelé à disparaître.

Au sein de ce SIVOM, il y avait la compétence eau et assainissement, du fait du transfert à la CASA, les statuts doivent être modifiés.

Lionel Debeire a demandé quelles compétences restaient au SIVOM.

M. le maire a précisé qu'il ne restait presque rien. Avant il s'occupait des routes, quelques projets scolaires. Maintenant il y a de nouveaux outils. Il n'y a plus que les petites communes du haut pays qui en profitent.

Vote : Unanimité

1.4 Adhésion de la commune du Rouret à l'association / réseau "énergie partagée"

Adhésion dont la cotisation annuelle est calculée sur la base de la population INSEE (2 centimes par habitant), soit 82,36 € par an (4 118 habitants au 1er janvier 2020)

M. Drouard dirige le comité consultatif Action Planète composé de 14 personnes : 7 conseillers municipaux et 7 habitants pour travailler sur des projets environnementaux, de développement durable. 4 groupes ont été formés. Un travaille sur les énergies renouvelables, sur les réductions de consommation en énergie. Il a commencé à travailler sur le photovoltaïque en se disant : est-il pertinent d'installer du photovoltaïque sur la commune ? L'idée de mettre des panneaux sur les toits des écoles avait déjà été émise dans le passé. Rien n'est signé. "on cogite". Pour aller plus loin, on voit ce qu'il est nécessaire de faire dans un premier temps. Nous ne sommes pas des experts dans ce domaine. On se heurte à des problèmes légaux, financiers, juridiques (structure d'une entreprise) et techniques.

Mais une association appelée "énergie partagée" existe, elle aide les porteurs de projets à développer et exploiter leurs projets. Elle est nationale, supportée par le gouvernement, l'Ademe, la région Sud Paca. C'est un moyen facile. On aura accès à des services, des conseils, des formations, des expertises juridiques, techniques.

Cette délibération a été mise à l'ordre du jour pour que début janvier, nous puissions continuer sur le sujet du photovoltaïque au Rouret.

Il faut que ce soit un projet de citoyens, c'est-à-dire les habitants sont parties prenantes dans le projet. Cela oblige de créer une société d'économie mixte, une SAS ou une SCIC.

Toutefois, on n'est pas obligé de continuer avec l'association "énergie partagée".

M. le maire reprend qu'il s'agit de viser quelque chose d'inatteignable. Avec quelques mètres carrés de panneaux on pressent de couvrir tous les besoins en éclairage public des bâtiments communaux. Cela peut prendre 5 ans, 10 ans. C'est une première marche. Il y aura d'autres sujets avec les autres groupes de travail.

Intervention de Damien Ravat :

Merci d'avoir expliqué ce qui pourrait être fait de façon concrète grâce à cette adhésion.

Quels sont pour les 3 autres groupes les projets potentiels ?

Il explique que sur Valbonne il avait travaillé sur le projet de la ferme voltaïque partagée et a connu les problèmes juridiques mentionnés plus haut.

En dehors de ce comité consultatif, quelles sont les actions en matière d'écologie dans les cartons de la mairie ?

M. le maire a répondu qu'il y en avait beaucoup, et que la prochaine fois, une présentation plus exhaustive sera faite.

Damien Ravat ajoute que le temps administratif et le temps humain ne vont pas forcément de paire. En la matière, il y a urgence. C'est un sujet sur lequel la population est vraiment en attente. Au delà de tout clivage politique, il est souvent dit qu'on est une opposition critique, si là en la matière on peut être force de propositions, participer aux réunions, c'est très volontiers. On ne doit pas se contenter de promesses électorales sur l'écologie mais faire du concret.

M. le maire lui répond que la commune agit dans la mesure de ses moyens et que s'il veut aider, il l'invite à se rapprocher de Jean-François Drouard.

Intervention de Danièle Fécourt :

Une habitante du Rouret demande s'il est possible, faisable que l'éclairage public, notamment dans les quartiers, soit éteint la nuit.

M. le maire confirme qu'on procèdera par quartier après une large sensibilisation, par une extinction lente. Il explique que chez les personnes âgées, cela provoque une crainte.

Exemple : avec des horaires non déterminés : éclairage normal jusqu'à 21 h puis extinction lente jusqu'à 1 h , puis extinction totale selon les saisons jusqu'à 5 h.

On installe des horloges astronomiques à cet effet. On a remplacé les vieilles lampes sur la Départementale et sur les candélabres municipaux par des leds. On y travaille. Un budget annuel y est affecté.

Danièle Fécourt rapporte que des études démontrent que l'extinction des lampes la nuit n'a pas d'impact sur l'insécurité.

Vote : Unanimité pour l'adhésion à "énergie partagée"

2. Service financier

2.1 Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Montant des dépenses inscrites au budget 2020 (hors chapitre 16 "remboursement d'emprunt" et écriture d'ordre) : 3 639 316,90 €

25 % : 909 829,22 €

M. Casciani explique que le budget 2020 est pratiquement accompli. Pour pouvoir continuer à régler les investissements en cours, la loi nous autorise à dépenser jusqu'à 25 % des sommes engagées en 2020, soit la somme de 909 829,22 €.

Vote : 4 Abstentions (J'Aime Le Rouret), adopté à la majorité

M. le maire rappelle qu'il s'agit d'une délibération de principe. Le budget 2021 sera voté fin février ou début mars 2021.

2.2 Tarifs municipaux : annulation des loyers liés aux baux commerciaux et location de salles associatives suite à la seconde vague du COVID-19 et au décret d'état d'urgence sanitaire afférent

De nouvelles demandes d'exonération des loyers de novembre et décembre pour :

Espace Danse (600 €), Tempo (383,34 €), Théâtre de lumière (250 €), Sweety Cat Dance (120 €), A petits pas (200 €), Comité régional Education physique et gymnastique volontaire (60 €), Troupe du Rhum (250 €) pour un total de 1 863,34 €.

Ce montant vient s'ajouter aux exonérations délibérées le 26 novembre 2020 (5 916,86 €), ce qui représente un total de 7 780,20 € auquel il conviendra de rajouter les mois de novembre et décembre pour le pressing "la bugade". Le montant total sera de l'ordre de 9 300 €.

Vote : Unanimité

M. le maire rappelle, concernant la loi SRU, que la commune est carencée en logements sociaux. Nous avons démontré au préfet notre bonne volonté mais le ministère est opposé à la clémence du préfet et dit que nos efforts sont insuffisants. Dans Nice Matin, il était écrit qu'une surtaxe de 63 % était prévue pour Le Rouret. Si on ne fait pas de logements, c'est l'Etat qui prendra la main.

Fin du conseil municipal à 19 h 05.